



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU 29 AVRIL 2024 AU 02 MAI 2024**



RECUEIL DECISION

DU 29 AVRIL 2024 AU 02 MAI 2024

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

- 240625** DÉCISION PORTANT SUR LA LOCATION D'UN PIANO GRAND CONCERT DU 28/09/2024 – (CULTURE)

- 240629** DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE AFFERENT A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE STATUT DU THEATRE LE CARRE SAINTE-MAXIME – (CULTURE)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

DÉCISION PORTANT SUR LA LOCATION D'UN PIANO GRAND CONCERT du 28/09/2024

Le Conseiller Municipal Délégué à la Culture

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 à L. 2122-20, L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 20014 en date du 4 juin 2020 portant délégation permanente au Maire,

VU l'arrêté n° 200718 du 11 juin 2020 portant délégation de signature à Michel FACCIN, Conseiller municipal, notamment dans les domaines de la Culture,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre en charge la location d'un Piano grand concert Steinway & Sons model D-274 série : 605209 (modèle 2018)

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est conclu avec l'entreprise ABW CONCERTS

Article 2 : La dépense correspondante de 1 295 € hors taxes sera financée par les crédits inscrits au budget annexe du Carré de l'exercice en cours.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la Cheffe du Service de Gestion Comptable de l'Esterel sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision,

Article 4 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations et au recueil des actes administratifs de la commune.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :

Retour Préfecture :

Affichage ou notification ou publication RAA :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
083-218301158-20240430-240625H1-AR
Acte exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le 30/04/2024
Reçu par le représentant de l'Etat le 30/04/2024

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la dernière des formalités effectuées en vue de lui conférer caractère exécutoire.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ AFFÉRENT A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE STATUT DU THEATRE LE CARRE SAINTE-MAXIME

Michel FACCIN, Conseiller municipal délégué à la culture,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 à L.2122-20, L2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°20014 en date du 4 juin 2020 portant délégation permanente au Maire,

VU l'arrêté n°212325 portant délégation à Michel FACCIN, conseiller municipal, notamment dans les domaines de la Culture,

VU l'avis de la commission ad hoc du 23 avril 2024.

CONSIDERANT que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement juridique au changement de statut du Théâtre Municipal Le Carré Sainte-Maxime, il a été décidé de recourir à une procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une opération dont les prestations sont réparties en quatre tranches (une tranche ferme et trois tranches optionnelles) et que le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 14 mois, à compter de sa date de notification.

CONSIDERANT que les prestations seront rémunérées par un prix global et forfaitaire conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du présent marché.

CONSIDERANT que le marché est conclu pour une période prévisionnelle de 14 mois et que la date prévisionnelle de début des prestations est le 02/05/2024,

DÉCIDE

Article 1 : Le marché n° 2024-CLG0100MO afférent à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement juridique portant sur le changement de statut du théâtre Le Carré Sainte-Maxime est attribué à l'entreprise AARPI BARON AIDENBAUM & ASSOCIES, mandataire du groupement BARON AIDENBAUM & ASSOCIES / LE CAC, domiciliée 91 avenue de la République – 75011 PARIS, pour son offre après négociation ju-

gée économiquement la plus avantageuse et ce pour un montant global et forfaitaire de 29 850,00 € HT toutes tranches comprises et décomposé ainsi : Tranche ferme : 14 700 € HT / Tranche optionnelle 1 : 9 750 € HT / Tranche optionnelle 2 : 3 600 € HT / Tranche optionnelle 3 : 1 800 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 14 mois :

Tranche	Délai	Précisions
TF	2 mois	Ce délai court à compter de la date de notification du marché
TO001	6 mois	Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée
TO002	3 mois	Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée
TO003	3 mois	Ce délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la trésorière sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,

Article 4 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations et au recueil des actes administratifs de la commune.

#signature#

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :
Retour Préfecture :
Affichage ou notification :
Publication sous forme électronique :



REGISTRE DES DECISIONS DU {REGISTRE.DATE DEBUT} AU {REGISTRE.DATE FIN}

SOMMAIRE THEMATIQUE

CULTURE

240625 DÉCISION PORTANT SUR LA LOCATION D'UN PIANO GRAND CONCERT DU 28/09/2024

240629 DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE AFFERENT A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE STATUT DU THEATRE LE CARRE SAINTE-MAXIME